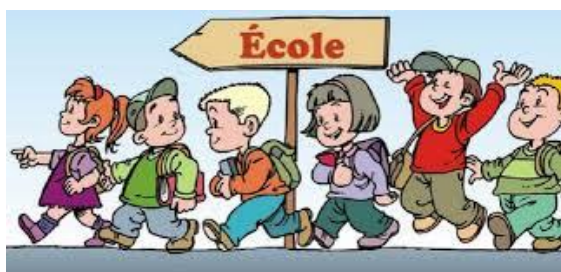


PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE Du SIVOM DES ECOLES - RPI DE FONTBONNE



Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Fontbonne (RPI) est un outil de mutualisation qui a permis de conserver les écoles de cinq villages voisins : Galargues, Buzignargues, Campagne, Garrigues, et Saint-Hilaire de Beauvoir. À ce jour, 190 enfants sont scolarisés sur l'ensemble du RPI. Ce dernier est aujourd'hui adossé à un Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) portant les compétences relatives à la gestion de :

1. Des affaires scolaires (périmètre maternelles uniquement)
 - l'école maternelle intercommunale
2. Des affaires périscolaires (périmètre des primaires- de la maternelle au CM2)
 - la cantine,
 - la garderie,
 - le temps périscolaire
 - ainsi que l'accompagnement des enfants dans les bus scolaires.

Il est également compétent en matière de construction et d'aménagement.

Les communes membres restent compétentes pour gérer en direct les écoles élémentaires. On retrouve d'ailleurs les CM1/CM2 à Saint Hilaire de Beauvoir et Garrigues, les CE1/CE2 à Buzignargues et Campagne et les CP à Galargues.

Le groupe scolaire regroupe d'autres bâtiments et notamment celui de l'école maternelle, de la cantine et de la garderie.

Le projet, situé sur la commune de Galargues, et objet de la présente demande de subvention, concerne l'acquisition d'une parcelle jouxtant l'école maternelle ainsi que l'extension du bâtiment sur cette parcelle.

1/ CONTEXTE GENERAL DU PROJET

A- Le site et son environnement

B- Objectif et présentation

2/ PLANNIFICATION DU PROJET

A- Durée et coût prévisionnel global

B- Financement

NB : Les communes de Galargues, Campagne et Garrigues font partie de la Communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL). Tandis que Buzignargues et Saint Hilaire de Beauvoir sont membres de la Communautés du Grand Pic Saint loup (CCGPSL). Chaque EPCI pilote son propre contrat de ruralité.

1/ CONTEXTE GENERAL DU PROJET

Le SIVOM des écoles connaît actuellement une période de développement démographique important due à la forte attractivité du territoire de l'Est Héraultais, et notamment du secteur de Sommières.

Les conséquences de ce développement sont visibles à plusieurs niveaux :

- Les effectifs scolaires sont en augmentation constante depuis la création du RPI. Pour la rentrée scolaire 2018/2019, trente élèves supplémentaires ont été enregistrés sur un total de 190 constatés à ce jour, une évolution notable de près de 19% ;
- Le nombre d'encadrants évoluant en fonction de la réglementation, quatre personnes (à temps partiel) ont donc été recrutées pour cette rentrée soit un effectif total de 9 agents à ce jour.

Compte tenu des éléments précités et des perspectives d'évolution des cinq communes (Plusieurs projets de lotissements sur les communes), les locaux actuels vont devenir de plus en plus exigus notamment au niveau de la cantine située à l'étage du bâtiment actuel ; La centaine d'enfants inscrit journalièrement nécessite d'ailleurs la tenue de deux services lors de la pause méridienne.

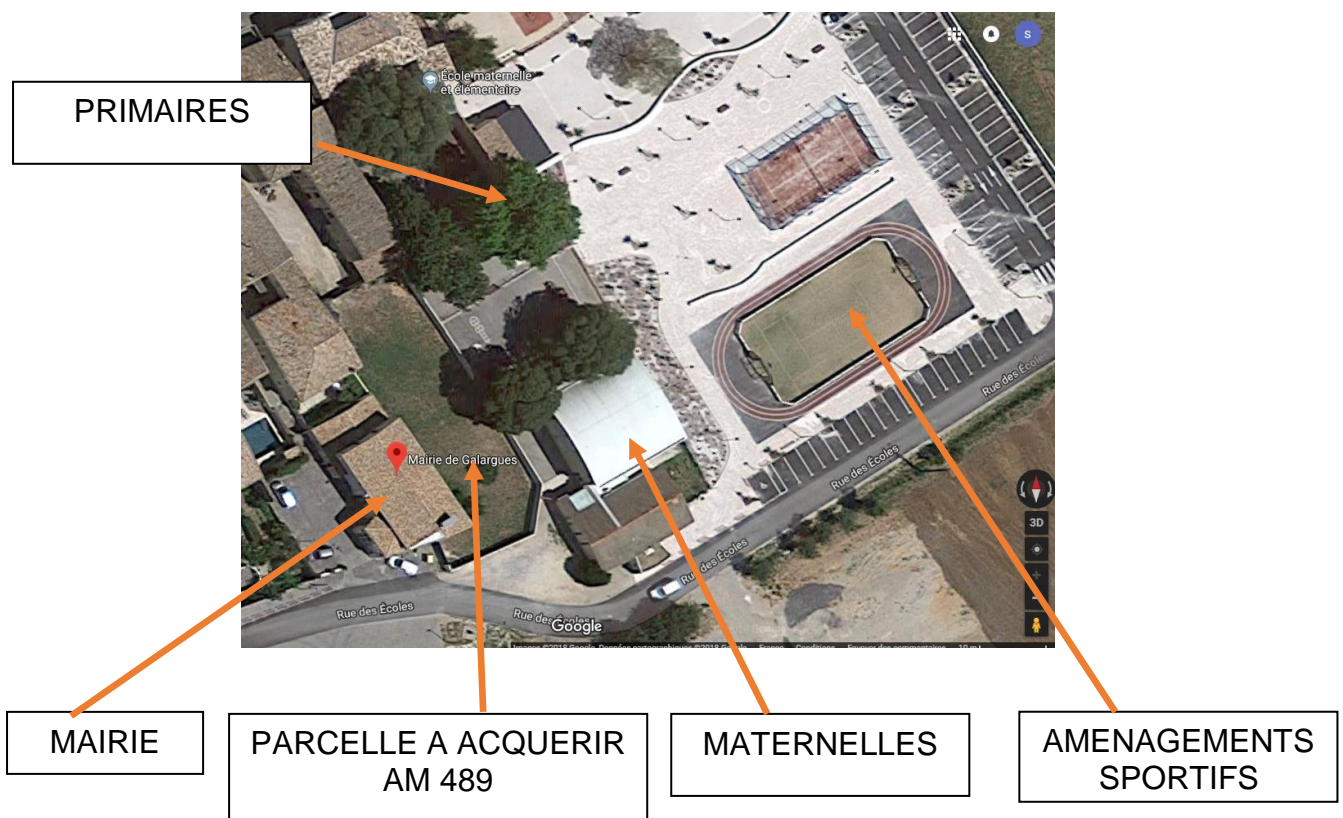
Soucieux d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de développer une politique jeunesse de qualité, les élus du syndicat ont défini les orientations générales d'un projet d'extension en vue d'accueillir la cantine, la garderie et la salle de motricité en rez de chaussée du nouveau bâtiment.

A- Le site et son environnement

L'extension des locaux sera réalisée sur une parcelle cadastrée AM 489 et située entre la mairie de Galargues et les écoles. Le SIVOM souhaite donc se porter acquéreur de cette parcelle.



Parcelle 489 à acquérir



Les bâtiments scolaires sont situés à proximité immédiate du centre de la commune.

L'extension jouxtera le bâtiment où se situent actuellement la cantine et la garderie au 1^{er} étage et deux classes de maternelles en rez-de-chaussée.
Cette construction date de 1995.



MAIRIE

PARCELLE A ACQUERIR

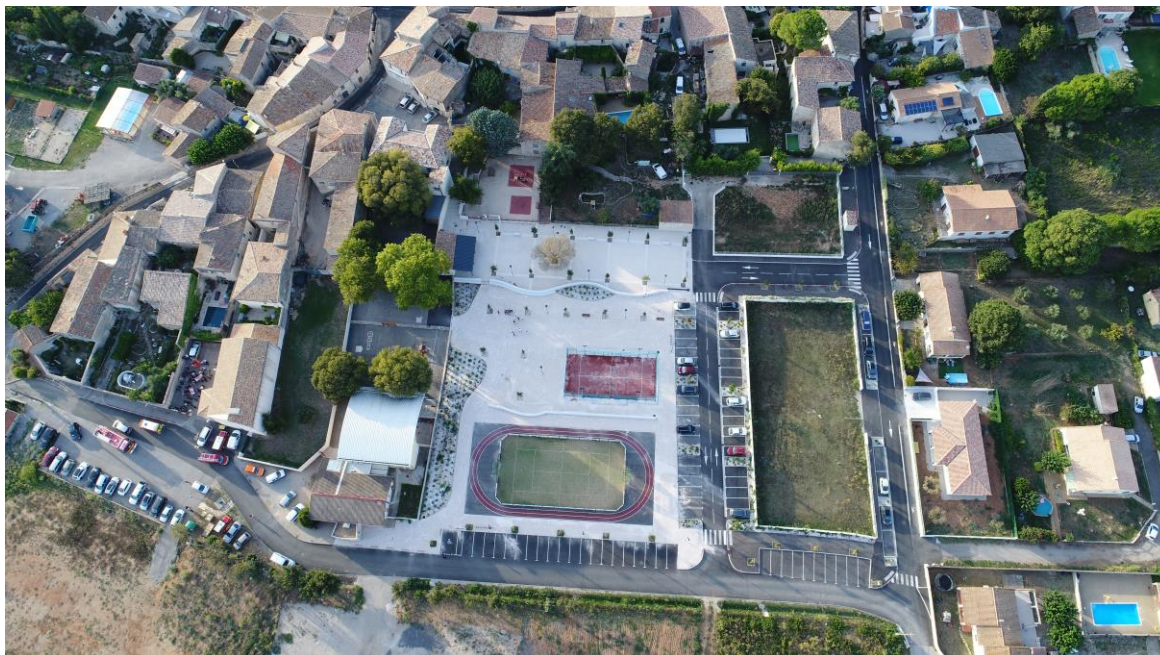
BATIMENT
MATERNELLE

En continuité de l'école, un terrain multisport a été réalisé par la commune de Galargues et inauguré au printemps 2018.



Bâtiment maternelle (vue coté terrain multisport)

On y retrouve un city stade, un parvis, une piste de course, un terrain de Paddle, des terrains de pétanque et des parkings nécessaires pour les entrées et sorties des classes.



(Vue aérienne site)

Cet ensemble et les aménagements qui ont été réalisés, à la fois sportifs, culturels et scolaires, confèrent à ce quartier un caractère familial très accueillant.

B- Objectifs et présentation

Le traitement architectural des bâtiments scolaires et de la Mairie est caractérisé actuellement par une volumétrie aux formes et couleurs variées.

En s'insérant discrètement à l'existant, l'extension aura pour vocation de donner une continuité à cet ensemble pour qu'il s'affirme en élément structurant du quartier.

Avec un espace plus fonctionnel et une adaptation des locaux aux effectifs, la réalisation de cet ouvrage permettra de répondre à différents constats :

- ❖ **Accueillir « tous » les enfants de la maternelle** : L'extension a pour objectif principal d'augmenter la capacité d'accueil pour pouvoir regrouper les enfants de la maternelle dans un même secteur :
 - En effet, à ce jour, les « grandes sections » sont accueillies dans les bâtiments de l'école élémentaire.
 - Cette extension permettra de regrouper toutes les maternelles dans le même bâtiment

- ❖ **Améliorer l'accessibilité et l'accueil durant la pause méridienne** : Les élus souhaitent apporter les conditions de travail, d'accueil, d'échange et de partage les plus sereines possibles à la cantine comme dans la cour par la création notamment d'un vaste préau :

- La capacité d'accueil ayant atteint son maximum, deux services à table sont nécessaires car plus de cent enfants sont inscrits tous les jours.
 - Par ailleurs, les enfants (ceux qui ne sont pas en cours de repas) n'ont pas de lieu adéquat pour jouer, notamment si le temps est maussade.
 - À ce jour, la cantine se situe à l'étage et les enfants empruntent un escalier pour y accéder. Le projet permettra de réhabiliter cet espace en nouvelle salle de classe.
- ❖ **Créer** un véritable espace de motricité qui sera utilisé également pour assurer le service périscolaire de la garderie :
- Il n'existe pas à ce jour de salle de motricité pour les maternelles
 - La garderie est actuellement située dans les locaux de la cantine à l'étage, faute de place.
- ❖ **Apporter** un confort maximum à tous ; La cantine est devenue inadaptée, trop petite, trop bruyante. L'objectif de cette extension sera d'apporter un confort d'utilisation et de fonctionnement au quotidien qui reposera sur :
- Un confort thermique induit par des menuiseries et isolations adéquates pour réduire le besoin en énergie,
 - Ainsi qu'un confort visuel et sonore pour les enfants, leurs enseignants et le personnel du syndicat propices au calme et au partage (éclairage et acoustique adaptés).
- ❖ **Redéfinir** l'entrée du site afin de gagner en visibilité et en harmonie : Actuellement le mur construit par le propriétaire, définissant les limites du terrain privé à acquérir entre la mairie et les écoles, n'apporte pas une vision cohérente et globale du groupe scolaire. Le projet permettra d'unifier l'ensemble.



(vue du portail de l'école : entrée du site)

L'extension du bâtiment portera sur une surface supplémentaire d'environ 400 m² intégrant donc une nouvelle cantine, un préau pour un meilleur accueil, une salle de motricité et un local technique.

La nouvelle construction privilégiera le respect de la réglementation en vigueur en termes d'isolation phonique et thermique. Les espaces seront ainsi définis :

1- Une cantine et un bloc sanitaire :

Cette cantine en rez-de-chaussée sera donc accessible en grande partie aux personnes à mobilité réduite.

Sa surface de 250 m² environ permettra une circulation fluide avec un accès facilité sur la cour. Elle sera dimensionnée pour un accueil de 150-200 enfants environ avec sol souple, peinture lessivable et plafond acoustique.

2- Une salle de motricité :

Moderne et fonctionnelle avec sol souple et peinture lessivable, cet espace d'environ 120 m² permettra d'accueillir une classe entière et sera également utilisé pour le temps périscolaire (garderie).

3- Un local de stockage :

Accessible depuis la cour, Il s'agira d'un local de rangement de 30 m² (vélos et matériels divers). Le local sera sécurisé.

4- Un préau :

L'ensemble précédemment défini sera articulé par un vaste préau qui créera un nouvel espace pour les enfants, notamment en cas d'intempérie,

2/ PLANNIFICATION DU PROJET

La durée estimative des travaux est de 6 mois sur la période 2019/2020.

Les travaux débutant en septembre 2019 pour une livraison au printemps 2020 :

- La planification du projet tient compte principalement des délais réglementaires juridiques d'acquisition et ceux relatifs aux marchés publics.
- Les délais de réalisations prennent également en considération le temps de concertation nécessaire à la présentation du projet auprès du conseil d'école et du personnel du SIVOM.
- Le projet sera également soumis à l'instruction du Permis de construire et au délai de recours des tiers.
- Enfin, les travaux devront également tenir compte des contraintes spécifiques d'une école en fonctionnement et de la sécurité des enfants. A cet effet, le SIVOM prévoit de louer des espaces modulaires de façon provisoire.

A- Durée et coût prévisionnel global

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée en interne par le SIVOM des écoles du RPI de Fontbonne, représenté par son Président.

L'enveloppe globale du projet s'élève à la somme 776 000 € HT. Elle se décompose en :

- 686 000 € HT pour la partie travaux et maîtrise d'œuvre
- 90 000 € HT pour la partie Acquisition foncière.

Compte tenu du calendrier des tâches opérationnelles :

- le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre après validation du programme commencerait en janvier 2019,
- la consultation pour l'appel d'offres travaux, au printemps 2019,
- et la notification des entreprises dans l'été pour des travaux débutant à la prochaine rentrée.

Pour le devis détaillé : cf. document joint à la présente note

B- Financement

Le projet, financé à hauteur de 20% par le SIVOM des écoles, fera l'objet de plusieurs demandes de subventions et notamment :

Pour la partie TRAVAUX :

- Dotation d'Équipement des territoires Ruraux
- Conseil Départemental de l'Hérault,

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX							
DESIGNATION		CALENDRIER/REALISATION		PLAN DE FINANCEMENT AVEC TAUX SOUHAITES			
COUT DE L'OPERATION				DEPARTEMENT	SUBV	15%	102 900 €
HT = BASE	686 000 €	2019/2020		DETR	SUBV	65%	445 900 €
SUBVENTIONNABLE				RPI	EMPRUNT	20%	137 200 €
TOTAL	686 000 €			TOTAL		100%	686 000 €

Pour la partie ACQUISITION FONCIERE :

- Dotation des équipements des territoires ruraux (DETR 2019)

PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN							
DESIGNATION		CALENDRIER/REALISATION		PLAN DE FINANCEMENT AVEC TAUX SOUHAITES			
COUT DE L'OPERATION				DETR	SUBV	80%	72 000 €
HT = BASE	90 000 €	2019		RPI	EMPRUNT	20%	18 000 €
TOTAL	90 000 €			TOTAL		100%	90 000 €

Soit un total souhaité au titre de la DETR (Travaux + terrain) = **517 900 €** soit 67% du projet

Denis DEVRIENDT
Le Président & Maitre d'Ouvrage
SIVOM DU RPI DES ECOLES DE FONTBONNE

